



**EN**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**97<sup>ème</sup> session**  
**Rome/en ligne, 24 avril 2024**

UNIDROIT 2024  
C.F. (97) 5  
Original : anglais  
mai 2024

## **RAPPORT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 97<sup>ème</sup> session du Commission des Finances s'est tenue en personne à Rome et en visioconférence le 24 avril 2024.

### **Point n° 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session**

2. Le *Président* a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission (la liste des participants figure à l'[Annexe I](#)). Il a invité le Secrétaire Général à prendre la parole pour des remarques liminaires.

3. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission, en notant que la Commission des Finances se réunissait pour la première fois dans sa nouvelle composition fixée par l'Assemblée Générale qui, lors de sa 83<sup>ème</sup> session, avait reconduit les membres précédents de la Commission des Finances, à l'exception de la Fédération de Russie.

### **Point n° 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (C.F. (97) 1)**

4. Le *Président* a proposé l'adoption de l'ordre du jour et a ouvert la voie aux commentaires.

5. *L'ordre du jour a été adopté tel que proposé dans le document F.C. (97) 1 (voir [Annexe II](#)).*

### **Point n° 3 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes pour l'exercice financier 2023 (C.F. (97) 2)**

6. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le point n° 3 de l'ordre du jour et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

7. Le *Secrétaire Général* s'est référé au document C.F. (97) 2 concernant les Comptes pour l'exercice financier 2023. Il a indiqué que les Comptes – qui avaient déjà été examinés par le Commissaire aux comptes – montraient que l'Institut jouissait d'une situation financière solide, avec un solde créditeur en 2023 de 115.046,33 €. Ce solde, ajouté à la réserve existante de 276.074,08 €, représentait une réserve totale de 391.120,41 €.

8. Les principales raisons de ce solde créditeur étaient dues au fait que l'Institut avait réussi à limiter les dépenses en 2023 et que plusieurs États membres avaient payé leurs arriérés, lesquels avaient diminué de manière significative par rapport aux années précédentes. Le Secrétaire Général a noté qu'un élément de motivation applicable à tous les États membres en général pour régler les

arriérés concernait les droits de vote pour l'élection des membres du Conseil de Direction de décembre 2023. Par ailleurs, le Secrétaire Général a remercié le Gouvernement iranien pour le paiement de ses arriérés de longue date et a exprimé sa gratitude à tous les autres États Membres qui avaient payé leurs contributions impayées au cours de l'année 2023.

9. Les dépenses avaient toutefois été légèrement supérieures aux prévisions en raison de l'augmentation des factures de services publics, des effectifs et des activités de l'Institut, entraînant une hausse des dépenses en matériel de bureau et des coûts de main-d'œuvre. Le Secrétaire Général a accueilli favorablement toute demande d'explication ou d'information complémentaire sur toute partie du document à l'examen.

10. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. En tant que *représentant du Japon*, il s'est félicité de la réduction des arriérés.

11. La *représentante du Brésil* a remercié le Secrétaire Général pour son exposé et s'est félicité de l'excédent en 2023. Elle comprenait les raisons de l'augmentation des dépenses et appréciait les efforts déployés par l'Institut pour optimiser l'allocation des ressources. Elle a indiqué que le Gouvernement du Brésil avait adopté des mesures pour assurer le paiement en temps voulu de ses obligations internationales.

12. Le *Secrétaire Général* a exprimé sa gratitude au Gouvernement brésilien, tout en soulignant l'importance de ce pays pour l'Institut. Il s'est félicité du renforcement des liens avec la communauté juridique brésilienne et a évoqué les échanges en cours sur la pertinence du Protocole à la Convention du Cap sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction ("Protocole MAC") pour le Brésil.

13. *Le Commission des Finances a pris note des informations contenues dans le document concernant le premier examen des Comptes pour l'exercice financier 2023.*

**Point n° 4 de l'ordre du jour : [Projet de Budget pour 2025 – Premières estimations \(C.F. \(97\) 3\)](#)**

14. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (97) 3 concernant le projet de Budget pour 2025 et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

15. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le document C.F. (97) 3 présentait les premières estimations des recettes et des dépenses de l'Institut en 2025, pour un avis préliminaire de la Commission des Finances. Le projet de Budget 2025 serait ensuite soumis au Conseil de Direction, organe chargé d'établir le Budget conformément au Statut organique de l'Institut. Puis le projet de Budget serait envoyé aux États membres pour commentaires et serait à nouveau examiné lors de la prochaine réunion de la Commission des Finances à l'automne 2024. Il serait par la suite soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale lors de sa 84<sup>ème</sup> session en décembre 2024.

16. Le Secrétaire Général a noté que, par rapport au Budget pour l'exercice financier 2024, le Secrétariat avait réduit les dépenses prévues au titre de l'article 4 (Comités d'experts) et de l'article 5 (Missions et promotion des activités) du Chapitre 1 en raison des coûts estimés au titre des autres Chapitres. Bien que le Secrétariat eût préféré maintenir le même niveau de dépenses pour ces lignes budgétaires que dans le Budget pour 2024, il était prévu que la légère baisse des dépenses pour les Comités d'experts serait réalisable étant donné que certains projets législatifs en cours étaient sur le point d'être finalisés. La diminution du budget pour les voyages officiels était regrettable, car les voyages étaient essentiels pour faciliter la promotion et la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT dans les différents pays. Si les frais de voyage des représentants d'UNIDROIT étaient souvent pris en charge par le gouvernement ou l'institution hôte, ce n'était pas toujours le cas. Le Secrétaire Général

a estimé que si des fonds supplémentaires étaient nécessaires pour des voyages officiels ou pour des projets, le Secrétariat pourrait être contraint d'utiliser le fonds de réserve de l'Institut. Si tel était le cas, la Commission des Finances en serait dûment informée lors de sa prochaine session.

17. Par ailleurs, le Secrétaire Général a indiqué que l'augmentation prévue des dépenses au titre de l'article 1 du Chapitre 2 (Traitement personnel Cat. D, P et GS et consultants) d'environ 2 % s'expliquait par la structure du système de rémunération, comme cela avait déjà été expliqué lors des précédentes sessions de la Commission des Finances.

18. Le Secrétaire Général a indiqué que le centenaire d'UNIDROIT en 2026 pourrait entraîner des ajustements à la hausse dans le projet de Budget pour 2025. Par ailleurs, il a indiqué que le Secrétariat prévoyait de contacter les États membres pour leur demander une contribution supplémentaire et extraordinaire afin de faciliter les activités liées au centenaire. Il a expliqué que le Secrétariat envisageait une série d'activités de substance, y compris une analyse du succès des instruments d'UNIDROIT dans différents domaines et des étapes futures possibles. Par ailleurs, des travaux étaient déjà en cours pour la constitution des archives d'UNIDROIT. Le Secrétaire Général a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien pour son soutien financier et en nature au projet des archives, ainsi que pour le financement de la restauration et de la rénovation de l'immeuble où se trouve le siège d'UNIDROIT. Il a exprimé l'espoir que d'autres États membres seraient disposés à contribuer au financement des activités et des événements prévus pour le centenaire d'UNIDROIT.

19. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications détaillées et a invité les participants à formuler des observations.

20. La *représentante de l'Allemagne* a souhaité souligner la satisfaction du Gouvernement allemand pour la gestion prudente du budget et les économies ainsi réalisées par le Secrétariat. Elle a noté que les dépenses en 2025 devraient être inférieures à celles de 2024 et a remercié et soutenu ces efforts.

21. La *représentante des États-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général pour son rapport très complet. Elle a félicité UNIDROIT pour sa transparence et sa budgétisation responsable, et en particulier pour le fait que l'Institut ait continué à maintenir un excédent depuis plusieurs années. Elle a indiqué qu'elle avait l'intention de demander des explications concernant la réduction envisagée des dépenses pour les lignes budgétaires concernant les "Comités d'experts" et les "Missions et promotion des activités", mais le Secrétaire Général avait déjà fourni les réponses à ce sujet. Pour sa part, elle a été heureuse d'apprendre que les préparatifs de la célébration du 100<sup>ème</sup> anniversaire d'UNIDROIT étaient déjà en cours et se réjouissait de pouvoir y apporter son soutien.

22. La *représentante du Canada* s'est jointe aux représentants de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique pour remercier le Secrétaire Général et le Secrétariat pour la présentation de documents exhaustifs et transparents. Elle a remercié le Secrétaire Général pour les explications concernant la diminution envisagée d'environ 40.000 € dans le projet de Budget pour l'exercice financier 2025 par rapport au Budget pour l'exercice financier 2024. Elle a demandé s'il n'aurait pas été plus simple de maintenir le même niveau de budget, compte tenu également de ce qui était attendu dans les années à venir (par exemple, le centenaire). Elle a reconnu que plusieurs projets devraient être finalisés, mais a noté qu'il pourrait être difficile de prédire le calendrier exact de cette finalisation. Elle a demandé si le fait de maintenir le Budget au même niveau qu'en 2024 ne contribuerait pas au fonctionnement d'UNIDROIT.

23. Le *Secrétaire Général* a remercié la représentante du Canada pour son aimable intervention. Il a expliqué que la baisse des dépenses prévues dans le projet de Budget était basée sur la baisse attendue des recettes en 2025 par rapport à 2024. Bien que les recettes aient pu augmenter en raison du paiement des arriérés de longue date par certains États membres, il a été jugé peu probable que cette évolution se reproduise en 2025, ce qui justifiait une approche prudente lors de

l'élaboration du projet de Budget pour 2025. Néanmoins, dans le cadre des activités du centenaire, le Secrétariat a envisagé d'élaborer un plan de restructuration de la dette des États membres ayant des arriérés de longue date. Ce plan pourrait inclure, sous réserve de l'approbation future de la Commission des Finances en tant que mesure extraordinaire, l'annulation des dettes, à condition que les pays reprennent le versement de leur contribution de façon régulière.

24. La *représentante du Brésil* a fait écho aux autres intervenants ayant remercié le Secrétariat pour sa transparence. Elle a félicité le Secrétaire Général pour l'approche prudente suivie dans la préparation du projet de Budget pour 2025.

25. Le *représentant du Japon* s'est félicité des efforts continus d'UNIDROIT pour limiter son budget et pour sa transparence. Il a approuvé le projet de Budget pour l'exercice financier 2025 tel qu'il a été présenté et a demandé au Secrétaire Général de partager à l'avance toute information supplémentaire concernant la démarche visant à demander aux États membres une contribution additionnelle.

26. La *Commission des Finances* a pris note des informations contenues dans le document concernant les premières estimations pour le projet de Budget pour 2025.

**Point n° 5 de l'ordre du jour :      **Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (97) 4)****

27. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (97) 4 et a invité Mme Thijssen, Fonctionnaire, à le présenter.

28. *Mme Thijssen, Fonctionnaire d'UNIDROIT*, a expliqué que le document C.F. (97) 4 fournissait à la Commission des Finances une mise à jour sur: i) l'assurance maladie appliquée au personnel d'UNIDROIT, et ii) le système de retraite. En ce qui concerne l'assurance maladie, elle a rappelé qu'UNIDROIT avait souscrit une police d'assurance auprès d'AXA, mais que l'Institut avait récemment changé de compagnie d'assurance. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, un nouveau plan d'assurance maladie de la compagnie Cigna était entré en vigueur. Elle a informé la Commission des Finances que les membres du personnel étaient satisfaits de la compagnie Cigna, qui a été jugée plus conviviale et efficace. Par conséquent, il a été proposé de renouveler (tacitement) les contrats de Cigna pour une nouvelle période de 12 mois.

29. En ce qui concerne le système de retraite, Mme Thijssen s'est référée au rapport semestriel du Comité pour l'administration des fonds (CAF) sur le fonds de pension d'UNIDROIT. Elle a rappelé qu'en 2022, la Commission des Finances avait accepté de transférer une partie substantielle des actifs du fonds de pension à une autre banque, afin d'obtenir un taux d'intérêt plus élevé. Elle a informé avec satisfaction les membres de la Commission que cette stratégie avait été couronnée de succès. En effet, depuis la mi-2023, UNIDROIT avait bénéficié de rendements plus élevés grâce à l'investissement de fonds dans des dépôts à court terme, qui produisaient actuellement un taux d'intérêt d'environ 4 %. Par ailleurs, elle a noté que les actifs du fonds de pension avaient augmenté pour atteindre près de 950.000 € à la fin du mois de février 2024. Ainsi, le seuil indicatif d'investissement des actifs sur les marchés financiers (900.000 €) avait été atteint. Le Secrétariat planifiait cet investissement à long terme en coopération avec le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP). Pour ce faire, plusieurs étapes étaient envisagées: i) l'établissement d'une projection des flux de trésorerie; ii) l'évaluation des rendements attendus; iii) l'établissement d'un plan d'allocation stratégique des actifs (ASA); iv) la sélection et la négociation avec les gestionnaires d'actifs des fonds communs de placement identifiés; et v) le recrutement d'un dépositaire et d'un consultant en matière de performance. Les coûts structurels liés à l'investissement des actifs du fonds de pension sur les marchés financiers consisteraient en des frais de dépôt d'environ 20.000 € par an et des frais pour le consultant en matière de performance d'environ

7.000 € par an. Le Secrétariat et le SIRP examineraient si ces coûts structurels seraient supérieurs aux avantages découlant de l'investissement des actifs des fonds de pension sur les marchés financiers. Les coûts ponctuels consisteraient en des dépenses liées à l'établissement d'une projection des flux de trésorerie et du plan ASA, de l'ordre de 10.000 € chacun. Le Secrétariat était en contact avec le SIRP pour planifier l'investissement de la manière la plus rentable possible. Elle a indiqué que le Secrétariat présenterait un plan d'investissement détaillé à la Commission des Finances lors de sa prochaine session.

30. Le *Président* a remercié Mme Thijssen pour cette mise à jour et a invité les participants à formuler des observations.

31. La *représentante des États-Unis d'Amérique* a exprimé sa satisfaction pour les efforts diligents d'UNIDROIT en vue d'améliorer l'ensemble des mesures de sécurité sociale, ayant permis de bénéficier de taux d'intérêt plus élevés. Elle a pris note des récentes mises à jour et a souhaité obtenir de plus amples informations sur la proposition relative à l'investissement des actifs du fonds de pension. Elle a été très satisfaite d'apprendre que les membres du personnel continuaient à être satisfaits de la compagnie Cigna et que les contrats seraient renouvelés pour une nouvelle période de 12 mois.

32. Le *représentant de l'Indonésie* a remercié le Secrétariat pour la mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT. Il a souligné que la priorité principale résidait dans la satisfaction du personnel d'UNIDROIT à l'égard de la nouvelle assurance maladie. Il a rappelé que le Secrétariat avait par le passé fourni à la Commission des Finances une vue d'ensemble détaillée des options, avec les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles, ce qui avait été très utile. Il a suggéré que la même approche soit suivie à l'avenir. Il a indiqué que cette démarche serait également appréciée pour la proposition visant à restructurer les dettes à long terme de certains États membres.

33. Le *Secrétaire Général* a indiqué que le Secrétariat avait l'intention de contacter les États membres ayant des arriérés de longue date afin de déterminer si ces États étaient disposés à envisager des options de restructuration. Le Secrétariat consulterait la Commission des Finances, soit à l'automne 2024, soit au printemps 2025, avant d'adopter toute décision à cet égard.

34. La *Commission* a pris note des mises à jour concernant le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT.

**Point n° 6 de l'ordre du jour : Investissement potentiel des actifs du Fonds de roulement**

35. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le point suivant de l'ordre du jour et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

36. Le *Secrétaire Général* a expliqué que, dans le passé, UNIDROIT avait cherché à maximiser la valeur du Fonds de roulement en investissant les actifs dans des bons du Trésor. Cette pratique avait cessé en 2010, en raison de la crise de la dette souveraine en Europe qui avait rendu moins attrayant l'investissement dans les obligations de l'État. Depuis lors, les actifs du Fonds de roulement avaient été conservés sur un compte bancaire. Le Secrétariat estimait que le moment était venu de chercher à nouveau à rentabiliser les actifs du Fonds de roulement. Il a donc été proposé d'investir jusqu'à 200.000 € (sur les quelque 400.000 € du fonds de roulement) dans des bons du Trésor italien ayant une échéance de 3 à 6 mois, qui étaient liquides et offraient actuellement un rendement d'environ 3 à 4 %. Il a exprimé le souhait que la Commission des Finances approuverait cette proposition.

37. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et a ouvert le débat pour d'autres interventions. Aucune observation n'ayant été formulée, la *Commission* a approuvé la proposition concernant l'investissement des actifs du fonds de roulement

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Eva DA SILVA	Allemagne
Mme Marei MÜLLER	
Mme Fernanda Maria SANTOS	Brésil
Mme Manon DOSTIE ( <i>en ligne</i> )	Canada
M. Carlos TERCERO CASTRO	Espagne
Mme Dionandrea SHORTS	États-Unis d'Amérique
Mme Natalie BOLL	
Mme Stéphanie FELIX	France
M. Purna Cita NUGRAHA	Indonésie
M. Moein FOROUGHJI ( <i>en ligne</i> )	Iran
M. Fabio GIUDICE	Italie
M. Masamichi YAMASHITA ( <i>Président</i> )	Japon
M. Ian THOMPSON ( <i>en ligne</i> )	Royaume-Uni
M. Simon TZOURBAKIS	Suisse

**UNIDROIT Secretariat**

M. Ignacio TIRADO	Secrétaire-Général
Mme Anna VENEZIANO	Secrétaire Générale adjointe
Mme Myrte THIJSSEN	Fonctionnaire

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (C.F. (97) 1)
3. Premier examen des Comptes pour l'exercice financier 2023 (C.F. (97) 2)
4. Projet de Budget pour 2025 – Premières estimations (C.F. (97) 3)
5. Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (97) 4)
6. Investissement potentiel des actifs du Fonds de roulement
7. Divers